

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 563 Avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAC 236 en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170, boulevard de Magenta à Paris 10e ;

Vu le rapport en date du 19 juillet 2019 établi par la Commission prévue et désignée en application de l'article L. 1415-5 du Code général des collectivités territoriales émettant un avis favorable pour l'engagement de négociations avec deux candidats ayant déposé une offre ;

Vu la délibération 2019 DAC 631 en date des 12, 14 et 15 novembre 2019 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la conclusion de la convention de délégation de service public avec la société CinéLouxor pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170, boulevard de Magenta, à Paris

10e ;

Vu la convention de délégation de service public en date du 5 décembre 2019 pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L3135-1-3° ;

Vu l'avenant à la convention de délégation de service public avec la SAS Cinelouxor relatif à l'exonération de redevance 2020 (5.000 euros) dans le cadre du plan de soutien aux concessionnaires approuvé par la délibération n° 2020 DAC 737 du Conseil de Paris en date des 17 et 18 novembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature de l'Avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10e).

Vu l'avis favorable de la Commission visée à l'article L. 1411-5 sur le projet d'avenant n°2 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170, boulevard de Magenta à Paris 10^e, dont le projet est joint en annexe. Le terme de la convention est désormais fixé au 31 décembre 2026.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO